



PRÉVENTION

NOS PROFESSIONNELS DU MAINTIEN EN EMPLOI



La cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

Lorsque des problématiques liées au travail pouvant impacter la vie professionnelle du salarié sont identifiées, la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) analyse, évalue et propose un accompagnement pour la résolution des éventuelles difficultés et la mise en œuvre d'un plan de maintien en emploi



Médecin référent de la cellule

Référent médical de la cellule maintien en emploi

- Interface avec les partenaires internes et externes
- Échanges avec le Médecin du travail en charge du salarié, afin de faire le point sur sa situation médicale pour à la bonne mise en œuvre du plan de maintien en emploi
- Contact avec les différentes équipes soignantes dans le cadre de la coordination du plan de maintien en emploi (MEE)
- Appui conseil auprès du médecin du travail du salarié qui est le contact privilégié de celui-ci, et le décideur de la mise en œuvre du plan MEE

Infirmier.e de santé au travail de la cellule

Premier contact de la cellule avec le salarié

- Recueil d'information nécessaires à la prise en charge par la cellule de maintien en emploi
- Contact avec les salariés : informations sur la cellule, recueil de données, soutien, écoute active
- Contact avec les professionnels de santé au travail en charge de son suivi si besoin d'informations concernant le recueil de données



Conseiller.e de maintien en emploi

Accompagnement individuel et évaluation de la situation médico-socio-professionnelle du salarié

- Apporte une expertise socio-professionnelle aux membres de la cellule et aux médecins référents sur les difficultés impactant le retour en emploi des salariés
- Aide à l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau projet professionnel intégrant le parcours scolaire, l'analyse des possibilités de formation
- Accompagnement pour lever les freins, les doutes et remobiliser le salarié fragilisé par son état de santé
- Identification des aides mobilisables au plan de maintien en emploi
- Orientation vers les différents organismes de formation pour finaliser les projets de reconversion



Assistant.e social.e

Accompagnement social personnalisé aux salariés contre la lutte de leur désinsertion professionnelle

- Information sur les différents leviers pour les salariés en situation de handicap RQTH, AGEFIPH
- Les domaines d'intervention prioritaires sont : santé, invalidité, inaptitude, gestion de fin de carrière

Arrêt de travail maladie, accident de travail, maladie professionnelle, information sur les droits, information sur les droits à la retraite, aide à la préparation et à la constitution des demandes de retraite si besoin

Ergonome

Réalisation d'étude de poste sur le poste actuel et le poste envisagé

- Propositions d'aménagement techniques, organisationnels et humains
- Suivi d'essai encadré du salarié sur un nouveau poste dans l'entreprise d'origine ou dans une autre
- Orientation vers des prestations d'appui ou vers les organismes de placement spécialisé en charge de l'accompagnement, le suivi et le maintien en emploi



Psychologue

Accueil, écoute et soutien psychologique

- Aide à l'appréhension des potentiels leviers internes et externes au milieu professionnel
- Aide pour l'acceptation du plan de maintien en emploi : Projection, préparation au changement (entreprise, projet professionnel), prise de décision
- Entretien d'évaluation des situations de travail dégradées : analyse socio-organisationnelle à la lumière des éléments rapportés
- Évaluation des ressources et contraintes professionnelles et personnelles
- Groupes d'échange de soutien avec des thématiques : harcèlement présumé, conflits au travail, épuisement professionnel, agression et psychotraumatisme...
- Gestion de crise et de situation dégradée de travail



Comment contacter la cellule ?

Le médecin du travail peut saisir la cellule de maintien en emploi à la demande de l'entreprise, du salarié, de l'équipe pluridisciplinaire AMET Santé au Travail, de l'infirmier de santé au travail, du médecin généraliste, du médecin spécialiste, du médecin conseil de l'Assurance Maladie.

L'entreprise peut aussi contacter directement la cellule : pdp@amet.org / 01 49 35 82 80